Je me connecte sur mon compte PARENT





<u>Une fois connecté</u> Je vais dans le menu « scolarité service » (4)



Ensuite vous avez deux procédures (9) et (10) à suivre

ATTENTION La procédure (9) est à faire avant le 23 mai

Du 5 avril au 27 mai (10) Choisir précisément vos vœux de formation AINSI que les établissements souhaités

Vous pouvez consulter l'offre des formations.

À partir du 6 mai, vous précisez la ou les formations ainsi que l'(les) établissement(s) souhaité(s) pour votre enfant.

10

Préciser formations et établissements

D'avril à début juin (9) Modifier ou confirmer <u>définitivement</u> votre vœux d'orientation (procédure identique à celle du 2ème trimestre <u>MAIS DEFINITIVE</u>)

A FAIRE AVANT LE 27 MAI

Pour la procédure (10)

Avant le conseil de classe, vous indiquez les choix définitifs d'orientation. Après le conseil de classe vous consultez la proposition d'orientation et vous donnez votre réponse.



CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E



